

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan
26 septembre 2023

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Gallichan

Séance extraordinaire du conseil municipal de Gallichan, tenue le 26 septembre 2023 à 19 h 00, au bureau municipal de Gallichan et à laquelle assistaient le maire M. Serge Marquis ainsi que les conseiller(ères) suivants :

M. Richard Vallières	Conseiller	siège no 1
M. Daniel Bélanger	Conseiller	siège no 2
Mme Francine Lehouiller	Conseillère	siège no 3
Mme Sonia Rivard	Conseillère	siège no 4
Mme Valérie Bruneau	Conseillère	siège no 5

Absente : Mme Nancy Shink Conseillère siège no 6

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Serge Marquis, maire, Madame Lucie Gravel, directrice générale intérimaire et Mme Maude Touzin, directrice générale/greffière-trésorière adjointe.

Un avis de convocation a été signifié tel que requis par la loi à tous les membres du conseil.

2- **MOT DE BIENVENUE**

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

3- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Lecture, adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt du Programme de soutien aux politiques familiales municipales
4. Avis de motion Règlement taxe 9-1-1
5. Période de questions
6. Levée de séance

R23-09-171

IL EST PROPOSÉ par Mme Francine Lehouiller APPUYÉ par M. Richard Vallières et résolu à l'unanimité des conseiller(ères) présents ;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire;

ADOPTÉE

R23-09-172

4- **DÉPÔT POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE**
Programme de soutien aux politiques familiales municipales

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales (Programme), qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une politique familiale municipale (PFM) en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement.

ATTENDU QUE la municipalité de Gallichan souhaite présenter, en 2023-2024, dans le cadre du Programme, une demande d'aide financière

admissible pour l'élaboration d'une politique familiale ou la réalisation des mesures ou des projets prévus au plan d'action issu d'une PFM.

IL EST PROPOSÉ par Mme Sonia Rivard, APPUYÉ par M. Richard Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents;

- d'autoriser Madame Maude Touzin, à signer au nom de la municipalité de Gallichan, tous documents relatifs à la demande d'aide financière présentée en 2023-2024 dans le cadre du Programme et, si cette demande est acceptée par le Ministère, la convention d'aide financière dans le cadre du Programme;
- de confirmer que madame Francine Lehouiller est l'élue responsable des questions familiales.

ADOPTÉE

5- AVIS DE MOTION RÈGLEMENT TAXE 9-1-1

Il est par la présente, donné avis de motion, par Mme Francine Lehouiller qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement no 259, modifiant le règlement # 230 de 2016 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Les changements apportés au règlement sont présentés.

10- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'était présent

R23-09-173

11- LEVÉE DE LA SÉANCE

La fermeture de la séance EST PROPOSÉE par Mme Sonia Rivard, APPUYÉE par Mme Valérie Bruneau et unanimement résolue par les conseiller(ères) à 19 :08.

ADOPTÉE

M. Serge Marquis
Maire

Mme Lucie Gravel
Directrice générale intérimaire